



<b>libellé du bien</b>	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Numéro inventaire</b>
1 tronçonneuse Stihl MS 200T	2011	2011-2158-008
1 Souffleur BG 86-D	2010	2010-2158-001
1 véhicule C1 immatriculé 7382 HE 90	2008	2008-2182-001
1 véhicule Partner immatriculé 8423 GZ 90	2006	2006-2012-001

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réforme le matériel précité et le sort de l'actif de la commune.**

### **3-Subvention DRAC**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Faire découvrir et comprendre une aventure industrielle, ses caractéristiques et son impact sur un territoire, telle demeure la vocation du Musée Japy.

Sa muséographie, dans sa conception et son état actuels, ne permet ni de mettre en valeur l'ensemble des collections, ni de témoigner de l'aventure humaine, technique et territoriale que constitua le développement de l'empire Japy. Le Projet Scientifique et Culturel du musée, en cours de rédaction, tente d'imaginer de nouveaux dispositifs scénographiques visant à pallier ces lacunes en tenant compte des contraintes techniques et financières auxquelles celui-ci doit faire face aujourd'hui et dans les années à venir.

Afin d'atteindre les objectifs qui seront énoncés dans le Projet Scientifique et Culturel, il s'agit donc de concevoir de nouveaux outils de médiation et de revoir la scénographie de l'exposition permanente du Musée Japy.

Dans une perspective de préfiguration de ce que pourrait être la nouvelle exposition permanente, nous voulons proposer aux publics un parcours enrichi par des outils pédagogiques plus variés, la refonte des panneaux didactiques, une mise en valeur de notre fonds photographique et surtout un élargissement de nos thèmes (architecture industrielle, paternalisme, vie ouvrière et patronale, etc.).

Ce projet nécessite la réalisation de nouveaux outils et supports, ou encore l'acquisition d'un mobilier plus adapté.

**Dans son budget prévisionnel 2012, le Musée Japy a souhaité consacrer 13 000€ à ce parcours pré figuratif.**

**Cette dépense étant importante, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 4 000€.**

#### **4-Subvention exceptionnelle ‘Jardins Potagers du Grammont’**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, verse une subvention de fonctionnement de 200 euros au titre du fonctionnement de l’association pour l’année 2012 ainsi qu’une subvention exceptionnelle de 200 euros pour l’acquisition de matériel spécifique.**

#### **5-Apurement de comptes – décision modificative**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

Sur demande de Madame la Trésorière Municipale et au vu de l’état de l’actif arrêté au 31/12/2011, il est nécessaire d’apurer les comptes de frais d’études et d’insertion en les réintégrant dans le compte d’immobilisation auxquels ils se rattachent dès lors que les travaux sont terminés.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre 041 article 2033/020		3 593,92 €	Apurement frais insertion
Chapitre 041 article 2031/020		39 338,02 €	Apurement frais études
Chapitre 041 article 237/020		77 639,46 €	Apurement avances sur commandes immobilisations incorporelles
Chapitre 041 article 2315/822	8 923,21 €		
Chapitre 041 article 2313/opération Fonteneilles	117,76 €		
Chapitre 041/article 2315/opération Centre-ville	33 890,97 €		
Chapitre 041/article 232/020	77 639,46 €		
<b>TOTAL</b>	120 571,40 €	120 571,40 €	

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, procède aux modifications budgétaires suivantes.**

#### **6-Décisions modificatives**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, procède aux transferts de crédits suivants pour assurer le bon fonctionnement des services et honorer des besoins à venir :**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 2312/823	-3 000,00 €		Aménagement espaces extérieurs
Article 2115/020	3 000,00 €		bornage parcelles diverses

Ville de Beaucourt			
Article 673/020	33 000,00 €		Contrepassation écriture assainissement 2007
Article 74121/020		8 500,00 €	DSR
Article 7323/020		24 500,00 €	FNGIR
Chapitre 040/21318	40 000,00 €		Travaux en régie (musée) opération ordre
Article 2313/020	-40 000,00 €		crédit non typé opération ordre
<b>TOTAL</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	

## **7–Affectation du résultat 2011**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
		<b>021</b>	<b>-176 233,00</b>
		<b>1068</b>	176 233,00
			0,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<b>023</b>	<b>-176 233,00</b>	<b>002</b>	<b>-176 233,00</b>
	<b>-176 233,00</b>		<b>-176 233,00</b>

A la demande des services préfectoraux et en accord avec la Trésorerie, il convient de corriger l'affectation du résultat 2011.

Cette régularisation correspond au besoin de financement intégrant les restes à réaliser 2011 et n'impacte pas l'économie générale du budget primitif 2012.

Le résultat 2011 est donc porté à 229 927 € au lieu de 53 693 €.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, moins une abstention (Thierry Besson) procède aux modifications budgétaires précitées.**

## **8–Garantie d'emprunt**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

La société NEOLIA a sollicité la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de 14 logements situés 53 et 55 rue du Docteur Julg. Il s'agit d'un emprunt de 440 955 € qui serait garanti à hauteur de 50 % chacun par le Conseil Général du Territoire de Belfort et la commune de Beaucourt.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Ville de Beaucourt

- *Taux* : tel que pratiqué par la Caisse des dépôts et consignations à la date d'établissement du contrat, soit le taux du livret A en vigueur à la date du contrat de prêt + 60 points de base.
- *Préfinancement* : sans
- *Durée d'amortissement* : 25 ans
- *Echéances* : annuelles
- *Différé d'amortissement* : sans
- *Taux annuel de progressivité* : 0 %
- *Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des emprunts* : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement due par NEOLIA, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. La commune s'engage, sur notification d'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à NEOLIA pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.**

## RESSOURCES HUMAINES

### **9- Adhésion contrat de groupe assurance des frais de personnel**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

La délibération du 07 Février dernier chargeait le Centre de Gestion d'une mission de négociation d'un nouveau contrat-groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux.

Or, la procédure de marché négocié mise en œuvre par le Centre de Gestion n'ayant pas respecté les obligations européennes en matière de publicité, le contrat ne pourra être valable que, jusqu'au 31 décembre 2012. Cela signifie que les collectivités, dont Beaucourt, ayant adhéré au contrat-groupe ne disposeront plus de couverture des risques statutaires du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est donc nécessaire de mandater à nouveau le Centre de Gestion pour négocier et conclure pour notre compte un contrat-groupe d'assurances couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux aux conditions ci-après énoncées :

Le contrat-groupe et les contrats individuels seront conclus pour une durée de 3 ans, sans possibilité de renouvellement par tacite reconduction soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Chaque contrat pourra couvrir l'une ou l'autre des catégories de personnels susceptibles d'être employées par les communes et établissements, en tenant compte du niveau de couverture sociale offert.

Les garanties proposées sont pour chaque catégorie définie :

**Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28h00 hebdomadaire (régime de cotisation de la CNRACL)**

- ÿ le congé maladie ordinaire
- ÿ le congé longue-maladie
- ÿ le congé longue durée
- ÿ le mi-temps thérapeutique et l'invalidité temporaire ou définitive
- ÿ le congé à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie d'origine professionnelle
- ÿ le congé de maternité ou d'adoption
- ÿ le congé de paternité
- ÿ le décès de l'agent avec versement du capital-décès

**Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 h 00 et agents non-titulaires (régime de cotisation de l'IRCANTEC)**

- ÿ le congé maladie ordinaire
- ÿ le congé grave maladie
- ÿ le congé à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie d'origine professionnelle
- ÿ le congé de maternité ou d'adoption
- ÿ Le congé de paternité

Le Centre de Gestion devra être considéré pendant toute l'exécution du contrat comme le représentant-mandataire des communes et établissements. Les demandes de remboursement devront être transmises à l'assureur par son intermédiaire. Une rémunération de ces prestations pourra être demandée à l'assureur.

Une fois le marché passé, il appartiendra à la collectivité d'adhérer, selon la formule qui lui conviendra.

Le remboursement de l'assureur est versé directement aux communes et établissements.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ÿ **adopte la présente délibération, chargeant le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements territoriaux du**

Ville de Beaucourt

**département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées,**

ÿ adhère à ce contrat dès sa conclusion, sous réserve qu'il soit conforme à ce qui avait été demandé,

ÿ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment le contrat d'adhésion avec le Centre de Gestion et l'assureur.

## **10 – Mise en œuvre et adhésion à un service de médecine professionnelle et préventive par le CDG 90**

### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale vient de proposer à ses affiliés d'adhérer à un nouveau service de médecine professionnelle et préventive qu'il compte mettre en œuvre d'ici au 1er janvier 2013.

La mise en œuvre de ce service est destinée à améliorer la prise en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les 3 500 agents de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort en achetant des prestations de médecine pour les collectivités et établissements ayant donné mandat.

Le Centre de Gestion serait le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaisserait les cotisations des adhérents et reverserait à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il serait en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

Plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt certain pour une formule de ce type, dont «Agir Ensemble Pour Notre Santé» (AEPNS), qui assure ce service depuis 30 ans aux bénéficiaires des employeurs territoriaux du département, ainsi que le cabinet de médecine professionnelle et préventive de l'ALSTOM.

Le coût annuel de la visite médicale par agent serait porté à **75 euros** afin de tenir compte de la réalité du marché qui se situe très près de ce prix d'équilibre.

La prestation médicale étant en outre concurrentielle, le Centre de Gestion se chargera de procéder aux opérations de passation d'un marché public de 3 ans sur le fondement d'un mandat des collectivités et établissements adhérents à la démarche qu'il sollicite

Le Président souligne encore que ce nouveau service devrait prendre en charge à terme la gestion des secrétariats médicaux, compétence ouverte aux centres de gestion par la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, ainsi que la gestion du contrat d'assurances collectives des risques statutaires.

C'est donc bien d'un véritable bloc de compétence, cohérent et intégré, dont il est question.

L'avantage est indéniable.

Ville de Beaucourt

Outre la gestion des effectifs qui s'en trouveraient de beaucoup facilitée, elle permettrait de faire du Centre de Gestion le seul interlocuteur des cabinets de médecine et des employeurs territoriaux, sur la base d'un paiement à l'acte réalisé. N'est donc dû que ce qui a été fait.

La démarche est d'autant plus intéressante que le conseil d'administration du Centre de Gestion, dans sa délibération du 15 mars 2012, a prévu d'accompagner la mise en œuvre du service en ne répercutant que petit à petit le prix réel de la consultation en utilisant ses excédents budgétaires pour combler l'écart.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a avancé le prix de 58 euros pour la première année, 64 € pour la seconde et 70 € pour la troisième année. Le prix réel de la visite médicale ne sera payé réellement par les adhérents qu'à compter de 2016.

De même, le Centre de Gestion propose également d'adhérer dès maintenant à ce service pour autant naturellement que le Centre de Gestion soit en mesure de développer son initiative jusqu'à terme.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour négocier et conclure un marché public permettant d'acheter des prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents des collectivités et établissements mandataires,**
- **adhère au service de médecine professionnelle et préventive créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dès sa création dans les termes précisés ci-dessus,**
- **autorise le maire à signer tous documents y afférents.**

## **URBANISME**

### **11-Régularisation de délimitation de terrain (cf annexe numéro 1)**

**Rapporteur : Hamid HAMLIL**

Dans les années 1970, M. et Mme Klein Jean-Pierre ont acheté un terrain appartenant à la commune de Beaucourt, rue de Montbouton, pour y construire une maison d'habitation. Aujourd'hui, il s'avère que le chemin d'accès à la propriété ainsi qu'un petit terrain longeant la propriété appartiennent toujours à la commune. Il est donc nécessaire de régulariser la situation d'autant plus que le propriétaire l'entretient depuis ces nombreuses années et que chacun pensait que le terrain lui appartenait.

Les parcelles sont cadastrées B 415 de 75 ca et B 417 de 69 ca. (Plan annexé)  
Il est proposé de céder les parcelles pour 1 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents concernant cette régularisation.**



## **12–Vente d’un immeuble (cf annexe numéro 2)**

### **Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

La commune de Beaucourt a décidé de vendre un immeuble situé 17 Rue Alfred Pechin (anciens logements d’instituteurs du Groupe scolaire Bolle). L’immeuble se compose de 5 logements.

L’immeuble est situé sur la parcelle n°322 en section AK appartenant en totalité à la commune, le bornage et la nouvelle numérotation cadastrale sont en cours.

L’immeuble seul est vendu avec une servitude de passage pour l’accès des locataires.

Le prix de vente est de 148 000€, l’acquéreur est M. Clayeux Jean-Louis demeurant 2 Rue de la Maison Blanche à Beaucourt.

**Le conseil municipal, à la majorité, Madame Catherine CLAYEUX ne prend pas part au vote autorise le maire à signer tous les documents concernant cette vente.**

<b>CULTURE</b>
----------------

## **13–Vente d’ouvrages déclassés**

### **Rapporteur : Charly FISCHER**

Afin de renouveler ses collections, la médiathèque a éliminé de ses étagères 1500 ouvrages et magazines défraîchis et obsolètes.

Elle souhaite organiser une vente de ces documents, le samedi 30 juin 2012 de 9 heures 30 à 17 heures (à l’extérieur, dans la cour jouxtant la médiathèque, si le temps le permet).

Livres jeunesse, livres adultes seront proposés à la vente aux tarifs ci-dessous :

### **Propositions de tarifs pour la vente de ces documents :**

- 0,20 €/livres enfants
- 0,20 €/romans adultes
- 0,20 €/documentaires
- 0,20 €/magazines adultes-enfants
- 1 €/encyclopédies

Les documents proposés à la vente seront classés par catégorie – les romans seront classés alphabétiquement par auteur pour permettre une recherche simple et rapide.

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la proposition citée ci-dessus.**

<b>ENFANCE-PETITE ENFANCE</b>
-------------------------------

## **14–Contrat Local d’Enseignement Artistique**

### **Rapporteur : Bénédicte TISSERAND**

La Ville de Beaucourt est sollicitée par l’Association Maison Pour Tous pour un projet multi partenarial : Collectivité de Beaucourt – Maison Pour Tous – Direction Régionale des Affaires Culturelles et Inspection Académique de Belfort.

Il s’agit d’un travail culturel autour de la chanson française, écriture et interprétation, en direction des enfants de cycle 2 et 3 des écoles élémentaires de Beaucourt.

Projet mené par Raphaël HABERSETZER, intervenant musical de la Ville de Beaucourt.

Ce projet a pour objectifs de:

- \* Favoriser l’accès des publics du territoire aux pratiques artistiques et culturelles par la mise en œuvre d’actions de sensibilisation à l’écriture et à l’interprétation, aux musiques actuelles et aux projets de créations existants localement.
- \* Développer les occasions de rencontres des publics enfants en scolaire avec des artistes et groupes musicaux.

Dans le but de participer à la production d’une partie de spectacle en tout public et de deux spectacles en scolaire.

#### Public :

Les enfants de cycle 2 et 3 sur 3 années.

2012 : 3 classes de CE 1 des écoles groupe Bolle, Centre A et Canetons soit 75 élèves.

#### Intervenante :

2012 : Michèle BERNARD, chanteuse « jeune public », accompagnée de ses musiciens.

#### Création :

- \* Chant, ateliers d’écriture, interprétation et participation au spectacle en fin de session.
- \* 6 ateliers et répétitions, relayés par l’intervenant musical ainsi que les enseignants des classes.
- \* Spectacles : La troupe de Michèle BERNARD, les enfants participants, les chorales de l’école de musique et « Accroche Cœur » de la MPT.

#### Contrat :

Contractualisation sur **3 années** entre les administrations et l’association précitées.

#### Financement :

Coût annuel du projet : **13 000 €**, financé par la DRAC : 4 000 €, la Ville de Beaucourt : **1 000 €** et MPT : 8 000 €. Mise à disposition de l’intervenant musical.

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- autorise le Maire à signer le Contrat Local d'Enseignement Artistique tri annuel,

- vote une subvention exceptionnelle de 1000 € attribuée à l'association Maison Pour Tous pour la première année de fonctionnement de ce projet tri annuel.

### **15-Augmentation de temps de travail**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

Depuis quelques mois, l'équipe éducative de la Maison de l'enfant de Beaucourt fait face à une augmentation importante des effectifs et donc de l'activité globale de la structure. Il est nécessaire d'apporter des réponses aux moyens actuels insuffisants pour l'entretien des espaces et des matériels utilisés.

**Pour répondre à ce besoin, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre un poste de travail d'un agent au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.**

### **16-Association « Tennis Club »**

**Rapporteur : Didier MILBERGUE**

La Ville de Beaucourt est sollicitée par le club de Tennis pour valoriser les excellents résultats de mademoiselle Dana RADOVANOVIC au cours de l'année 2012 et pour attribuer spécifiquement une subvention exceptionnelle pour des déplacements en compétition liés à ses bons résultats.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à accorder une subvention municipale exceptionnelle de 200 € à l'association « Tennis Club » pour soutenir financièrement les déplacements en compétition de Dana RADOVANOVIC.**

### **17- Demande de subvention**

**Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER**

Aménagement d'une aire de jeux aux champs Blessonniers à l'emplacement des anciens jeux (entre l'école des Canetons et les immeubles)

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Fourniture et pose Des jeux	19 087.00	Conseil Général (25%)	4 771.00
		Ville de Beaucourt (75%)	14 316.00
<b>TOTAL</b>	<b>19 087.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 501.00</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

### **18- Indemnité de Sinistre**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

Suite au vol des clés d'un certain nombre de véhicules des ateliers municipaux, il a été nécessaire de procéder au remplacement des barilletts des dits véhicules.

L'indemnisation de l'assurance reçue le 16 juin dernier est de 1 435.22 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement du remboursement de ce sinistre.**

Fin de séance à 19 heures 30

Fait à Beaucourt,

Le 20 juin 2012

La Secrétaire de séance  
**Josette BESSE**